



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 10 DÉCEMBRE 2016 À 11H05 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).



VILLE DE / TOWN OF
BARKMERE

Étaient présents :	Le Maire	Luc Trépanier
	Les conseillers	Chantal Raymond Stephen Lloyd Marc Fredette Bruce MacNab Tim Kalil Jake Chadwick
	Directeur général et secrétaire-trésorier	Steve Deschenes
Absence :		

1. RÉSOLUTION 2016-128 – Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par la conseillère Chantal Raymond et résolu à l'unanimité par les membres présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

- 2.1 Séance ordinaire du 8 octobre 2016
- 2.2 Séance ordinaire du 12 novembre 2016

3. Affaires courantes

- 3.1 Annonces
- 3.2 Correspondances
- 3.3 APLÉ
- 3.4 Suivi de la dernière séance
- 3.5 Période de questions (30 minutes)

4. Finances et Administration

- 4.1 Rapport de la direction générale
- 4.2 Comptes à payer
- 4.3 Résolution – Dépôt de l'extrait du registre public des dons
- 4.4 Résolution – Nomination de l'auditeur indépendant pour les états financiers se terminant au 31 décembre 2016
- 4.5 Résolution – Mise à jour de la programmation au programme de subvention TECQ 2014-2018
- 4.6 Résolution – Affectation d'une partie du fond des parcs et terrains de jeux

5. Services publics

- 5.1 Résolution – Autorisation de signature pour l'adhésion à la desserte d'incendie de La Régie incendie Nord Ouest Laurentides

6. M.R.C. et affaires gouvernementales

- 6.1 Rapport du maire

7. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE



2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Résolution 2016-129 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2016

PRENANT ACTE QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ c C-19,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, secondé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 octobre 2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

2.2 Résolution 2016-130 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2016

PRENANT ACTE QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ c C-19,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, secondé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 novembre 2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3. Affaires courantes

3.1 Annonces

Le maire Luc Trépanier demande une minute de silence à la mémoire de M. Ron Thompson, décédé en novembre après un courageux combat contre le cancer. M. Thompson, dont le chalet est dans la Baie Miller, était un résident de Barkmere depuis plus de 40 ans. Il était passionné non seulement par son amour pour le lac, mais par son engagement pour la protection du lac.

Le Budget annuel 2017 a été adopté, ainsi que le programme triennal d'immobilisation et les taux de taxation 2017 lors d'une séance extraordinaire qui a précédé la séance régulière du conseil de ville.

Pour ceux et celles intéressées, il y aura une ouverture «politique» officielle de l'Hôtel de Ville lundi, le 19 décembre 2016. M. Yves St-Denis, député d'Argenteuil, sera présent. M. St-Denis a grandement aidé à l'obtention de la subvention pour l'Édifice Municipal. Également, M. David Graham, député fédéral pour Laurentides-Labelle sera présent.

Veillez prendre note que l'administration municipale sera fermée du lundi 26 décembre au 8 janvier 2017.

Veillez également prendre note que la nouvelle adresse de l'Hôtel de Ville est maintenant le 199, chemin Barkmere, Barkmere, J0T 1A0.



3.2 Correspondances

Aucune correspondance

3.3 APLÉ

M. Marc-Olivier Duchesne, nouvellement membre de l'exécutif de l'APLÉ, nous informe que le journal de l'APLÉ sera publié en janvier. L'APLÉ a transmis à la ville une liste de suggestions d'améliorations pour l'île Goulden.

3.4 Suivi de la dernière séance

Suivi sur le travail de construction : la démolition du vieil hôtel de ville sera finalisée bientôt. Un nouveau panneau électrique a été installé au futur garage. Le débarcadère a été amélioré, avec des blocs de béton près de l'eau, ainsi que de l'asphalte et du gravier pour les stabiliser. Le chemin des Jésuites a été réparé près des quais de location et des grosses roches ont été installées près du rivage pour protéger les plantes nouvellement installées près du rivage l'été dernier. De nouveaux panneaux de noms de rue ont été posés sur le chemin Patry.

3.5 Période de questions (30 minutes)

Début de la période de questions : 11h16

Andrea Leber : avec le nouveau sentier d'hébertisme à l'île Goulden quels seront les risques en responsabilité civile pour la Ville.

Nous sommes couverts par notre compagnie d'assurance et les nouvelles installations seront dotées de fiches signalétiques informatives traitant de la sécurité.

Andrea Leber: comment les résidents non riverains pourront bénéficier de l'île Goulden.

Nous avons par le passé, et ce, par sondage, consulté les résidents du village leur demandant leurs intérêts à la mise en place d'une navette. Ces derniers n'ont démontré aucun intérêt. Nous avons opté pour la création d'un parc riverain doté d'un quai.

Ken Walker : remercie le conseil et ses employés pour l'excellent travail accompli lors de l'année 2016 et particulièrement dans la gestion du dossier myriophylles.

Fin de la période de questions : 11h24

4. Finances et Administration

4.1 Rapport de la direction générale

Nous n'avons émis aucun permis de construction, 2 certificats d'autorisation et aucune demande de PIIA et 1 demande de lotissement. Nous n'avons reçu aucune confirmation de pompage septique.

Concernant les mutations, nous avons reçu de la MRC des Laurentides 4 transactions.

4.2 RÉSOLUTION 2016-131 - Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes ci-dessous soient ratifiés et payés :



Ville de Barkmere					
Registre des chèques pour 15411111 Banque Nationale - Mont-Tremblant					
Town of Barkmere					
Cheque Log for 15411111 National Bank - Mont-Tremblant					
No.	Bénéficiaire/Payee	Montant/Amount	Date	Explication	Explanation
EFP-569		\$2 018,07	2016-11-30	Paie période 26 novembre 2016	Pay period ending November 26,2016
EFP-570		\$1 403,94	2016-11-30	Paie période 26 novembre 2016	Pay period ending November 26,2016
EFP-571		\$154,65	2016-11-29	Paie période 26 novembre 2016	Pay period ending November 26,2016
EFP-572	Hydro-Québec	\$17,91	2016-12-01	Électricité - 182 ch. Barkmere	Electricity -182 Barkmere road
EFP-573	Bell Canada	\$157,78	2016-12-13	Ligne téléphonique hôtel de ville	Phone lines Town Hall
EFP-574	MasterCard	608,29	2016-12-06	Dépenses diverses	Miscellaneous expenses
	Paiements Globaux Canada SENC	40,24	2016-12-01	Monthly location base carte débit	Monthly debit card base location
TOTAL :		\$4 400,88	Total - Règlement 213		Total - Bylaw 213
4176	Chantal Raymond	\$312,24	2016-12-10	Comptes de dépenses	Expenses account
4177	Jake Chadwick	\$558,23	2016-12-10	Comptes de dépenses	Expenses account
4178	Dave Williams Roy	\$263,73	2016-12-10	Comptes de dépenses	Expenses account
4179	Steve Deschenes	\$294,26	2016-12-10	Comptes de dépenses	Expenses account
4180	Jean-Louis Courteau	\$258,69	2016-12-10	Vérification structure flottante	Dock inspection
4181	Les Entreprises d'Électricité Lumitech	\$5 482,01	2016-12-10	Projet hôtel de ville	Town Hall project
4182	DWB Consultants	\$287,44	2016-12-10	Projet hôtel de ville	Town Hall project
4183	Ministre des Finances du Québec (CEAEQ)	\$254,80	2016-12-10	Test chimie	Chemical tests
4184	Laurentides Télécommunication	\$2 099,81	2016-12-10	Projet hôtel de ville	Town Hall project
4185	Gestion Uni-Globe Inc.	\$4 972,67	2016-12-10	Projet hôtel de ville	Town Hall project
4186	Pierre Leblanc	\$10 147,00	2016-12-10	Projet hôtel de ville	Town Hall project
4187	Tremblay Savoie Lapierre	\$17 823,50	2016-12-10	Consultation légale	Legal consulting
4188	Groupe Laverdure Construction Inc.	\$118 590,76	2016-12-10	Projet hôtel de ville	Town Hall project
4189	Équipe Laurence	\$2 155,78	2016-12-10	Projet hôtel de ville	Town Hall project
4190	Matériaux R. McLaughlin Inc.	\$8,02	2016-12-10	Quincaillerie	Hardware
4191	Richard O'Shaughnessy	\$3 442,20	2016-12-10	Escaliers île Goulden	Goulden Island stairs
4192	Luc Trépanier	\$2 196,34	2016-12-10	Remplacement chèque 4151 (refusé par la banque)	To replace cheque 4151 (refused by bank)
4193	Hydro-Québec	\$331,13	2016-12-10	Projet hôtel de ville	Town Hall project
4194	Bell Canada	\$3 497,97	2016-12-10	Projet hôtel de ville	Town Hall project
4195	Ministre des Finances du Québec (CEH)	\$70,42	2016-12-10	Barrage	Dam
4196				Annulé	Cancelled
4197	Tim Kalil	\$241,45	2016-12-10	Comptes de dépenses	Expenses account
4198	Gilbert Miller & Fils Ltée	\$4 426,54	2016-12-10	Réparation descente	Access repair
4199				Annulé	Cancelled
4200	Dave Williams Roy	\$1 434,19	2016-12-10	Remplacement chèque 4174 (chèque perdu) + correction montant	To replace cheque 4151 (lost) + amount corrected
TOTAL CHEQUES:		\$179 149,18			
GRAND TOTAL:		\$183 550,06			

ADOPTÉE

4.3 RÉSOLUTION 2016-132 – Dépôt de l'extrait du registre public des déclarations d'avantages reçus par les membres du conseil municipal dont la valeur excède 100 \$ pour l'année 2016

CONSIDÉRANT les alinéas 3 et 4 de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ c E-15.1.0.1) concernant la déclaration par un membre du conseil de la réception de tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre d'un conseil de la municipalité et qui n'est pas de nature purement privée ou visé par le paragraphe 4^o de l'article 6 de la loi;

CONSIDÉRANT l'alinéa 2 de l'article 2 du Règlement # 214;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil mentionnent n'avoir reçu aucun don, marque d'hospitalité ou autre avantage et que le registre ne mentionne aucune réception d'un avantage par un membre du conseil pour l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Tim Kalil et il est résolu à l'unanimité par les membres présents:

QUE le conseil municipal de la Ville de Barkmere accepte le dépôt du rapport du secrétaire-trésorier de cet extrait du registre public des déclarations d'avantages reçus par les membres du conseil dont la valeur excède 100 \$ pour l'année 2016

:
Nombre de déclaration déposée : Aucune déclaration déposée.

ADOPTÉE



4.4 RÉSOLUTION 2016-133 – NOMINATION DE L'AUDITEUR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2016

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un auditeur pour l'année financière 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, appuyé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE la Ville de Barkmere nomme André Charest C.P.A. comme auditeur pour l'année financière 2016 ;

ET

D'AUTORISER le directeur général à signer les documents nécessaires pour confirmer cette nomination.

ADOPTÉE

4.5 RÉSOLUTION 2016-134 – Mise à jour de l'inscription de la Ville de Barkmere dans le programme de subvention TECQ

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Tim Kalil, appuyé par le conseiller Marc Fredette et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE

- la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.



- la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2017.

ADOPTÉE

4.6 RÉSOLUTION 2016-135 – Affectation d'une partie du Fonds des parcs et terrains de jeux

CONSIDÉRANT QUE l'Île Goulden a été léguée à la Ville de Barkmere par le testament de feu Christopher Healy Goulden et l'acte de transfert de sa veuve Adelaide Mae Mackenzie et de sa fille Edith M. Goulden, à la condition qu'elle soit utilisée à titre de parc ou terrain de récréation pour tous les citoyens et résidents de Barkmere;

CONSIDÉRANT QUE que la Ville de Barkmere, afin de respecter les volontés du donateur, a signé un bail avec l'Association de Protection du Lac des Écorces (APLÉ) pour l'utilisation de la partie nord de l'Île Goulden à des fins récréatives;

CONSIDÉRANT QUE que les installations de l'APLÉ ont un besoin immédiat de réfection ou de remplacement, afin d'assurer la sécurité des utilisateurs, et de protéger la bande riveraine de l'Île;

CONSIDÉRANT QUE les installations de l'APLÉ bénéficient à tous les résidents de la Ville de Barkmere;

En conséquence, il est proposé par Chantal Raymond, secondé par Bruce MacNab, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Ville de Barkmere affecte la somme de 40 000 \$ du Fonds des parcs et terrains de jeux pour la réfection et /ou le remplacement des installations de l'Association de Protection du Lac des Écorces (APLÉ) sur l'île Goulden;

QUE l'APLÉ devra soumettre ces projets à la Ville de Barkmere afin que cette dernière valide les projets et procède aux achats et travaux qui seront ainsi retenues et ce jusqu'à concurrence de la somme de 40 000 \$.

ADOPTÉE

5. Services publics

5.1 RÉSOLUTION 2016-136 – Autorisation de signature pour l'adhésion à la desserte d'incendie de la Régie incendie Nord Ouest

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Ville de Barkmere est présentement desservi pour sa protection incendie par une entente inter-municipale avec les municipalités voisines de Montcalm, Arundel et Huberdeau;

CONSIDÉRANT QUE l'entente inter-municipale avec les municipalités de Montcalm, Arundel et Huberdeau prendra fin le 31 décembre prochain;

CONSIDÉRANT la résolution 2015-078 ;

CONSIDÉRANT QUE La Régie incendie Nord Ouest Laurentides est maintenant constituée et opérationnelle ;

CONSIDÉRANT QUE légalement la ville de Barkmere a l'obligation d'avoir une couverture de protection incendie sur son territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stephen Lloyd, secondé par Jake Chadwick, et résolu à l'unanimité des membres présents :



D'AUTORISER le Maire et le directeur général à signer les effets et le contrat avec la Régie incendie Nord Ouest.

ADOPTÉE

6. M.R.C et affaires gouvernementales

6.1 Rapport du maire

Rien de particulier pour la Ville de Barkmere au dernier conseil des Maires de la MRC des Laurentides mise à part l'adoption du budget de la MRC totalisant 1.6% d'augmentation pour 2017.

7. Levée de l'assemblée

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 14 janvier 2017, à 10h00, au Centre Communautaire de la ville, à Barkmere, Québec.

7.1 Résolution 2016-137 – Levée de la séance

Il est 11h49

Il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, secondé par le conseiller Bruce MacNab et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la séance du Conseil soit levée.

ADOPTÉE

Approuvé par :

Certifié par :

Luc Trépanier, Maire

Steve Deschenes, Directeur général
et secrétaire-trésorier.

Permis et Certificats d'Autorisation pour Novembre 2016 - Ville de Barkmere

PERMIS DE CONSTRUCTION

Date	Permis			Type Constuction, réno, reconstruction, agrandissement	LDE	Description
	Year	Category	Number			

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Date	Permis			Type Constuction, réno, reconstruction, agrandissement, ouvrage	LDE	Description
	Year	Category	Number			
07-oct-16	2016	CA	31	Construction	1750	Construction d'une allée véhiculaire ainsi que 4 espaces de stationnements
21-oct-16	2016	CA	32	Ouvrage rive / littoral	1250	Rénovation de la structure d'un abri à bateau existant

PERMIS DE LOTISSEMENT

Date	Permis			Type Opération cadastrale, regroupement	LDE	Description
	Year	Category	Number			
05-oct-16	2016	L	05	Opération cadastrale	1750	Nouveau numéro de cadastre 1-22